REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 92-43 du 24 Février 1992

portant approbation du Bilan et des comptes annexes de l'exercice clos au 31 Décembre 1990 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991;
- VU la Loi Nº84-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- **WU** le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N°83-339 du 27 Septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau;
- VU la Délibération du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau en sa séance du 29 Juillet 1991;
- SUR proposition conjointe du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Février 1992 ;

DECRETE:

Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos au 31 Décembre 1990 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Février 1992

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'État, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,

Le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique,

10.3

Robert TAGNON

Aurélien HOUESSOU

Ampliations: PR 6 AN 4 ME/SGPR 4 MPRE 5 MEMH 5 SGG 4 Autres Ministères 18 DPE-INSAE 2 BCP 1 DTCP 4 SBEE 10 CCIB 2 DCOF-DSDV - DB-DI 10 UNB-FASJEP 4 JORB 1:-